



C'est quoi ?

Le service de Prévention Adulte regroupe toutes les missions de santé dévolues au département, ainsi, aux missions de PMI, sont venues s'ajouter des missions en direction des publics précarisés et des personnes âgées en conformité avec les orientations de santé publique nationales.

Pour qui ?

Ce service s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans à domicile.

Comment en bénéficier ?

Une équipe composée de médecins, d'infirmières, de psychologues est à disposition sur chacun des pôles sociaux ou à la Direction de la Solidarité Départementale.